**DOSSIER DE CANDIDATURE**

*SECTION D’EXCELLENCE SPORTIVE D’AVIRON*

*DU LYCEE VAUGELAS*

**Objet : Section d’Excellence Sportive - Septembre 2023.**

La ligue Auvergne Rhône Alpes d’Aviron en collaboration avec le Lycée Vaugelas situé à Chambéry a ouvert en 2022 une Section d’Excellence Sportive.

Ce dispositif permet aux élèves de suivre un cursus scolaire général et à la fois d’intégrer un programme d'accession au haut niveau. Ce nouveau dispositif est encadré par une circulaire parue au Bulletin Officiel de l’éducation nationale n°18 du 30 avril 2020.

Modalités de mise en œuvre dans l’accompagnement des sportifs dans leur scolarité :

* Aménagement du temps scolaire
* Accompagnement individualisé des élèves inscrits dans ce dispositif
* Possibilité de dérogation à la carte scolaire (**Important : un code spécifique d’affectation devra être saisi par votre collège actuel pour les élèves en troisième dans la procédure d’orientation post 3ème)**
* Possibilité d’hébergement en internat

Modalités de mise en œuvre dans l’accompagnement des sportifs dans la discipline :

* Un encadrement renforcé (groupe restreint de 6-8 rameurs/ses maximum).
* Section supervisée par un Conseiller Technique Sportif de la Fédération Française d’Aviron.
* Toutes les séances sont encadrées.
* Pratique de l’Aviron deux après-midi par semaine sur la base départementale du lac d’Aiguebelette.
* Deux séances au sol directement au sein de l’établissement qui dispose d’une salle de musculation et une salle d’ergomètres.

Les lycéens seront présents au sein de l’établissement du lundi matin (possibilité d’arriver le dimanche soir à l’internat) jusqu’au vendredi après-midi. Ils regagnent le domicile familial et leur club le week-end.

**Modalité d’admission :** La commission de sélection composée des représentants de l’établissement scolaire, de la Fédération et de la ligue se réunira fin mai pour arrêter la liste des élèves retenus au sein de la Section d’Excellence Sportive. Un bon niveau sportif est nécessaire pour être retenu ainsi qu’une capacité scolaire favorisant la réussite dans le double cursus.

**Options possibles :**

* En seconde pas d’option possible.
* En première un choix important d’enseignements de spécialité.
* Pour la terminale, option maths expert ou complémentaire possible selon les contraintes de l’EDT.

**Échéancier et Inscription :**

6 février : Le dossier complet sera communiqué sur le site de la ligue.

Samedi 25 mars : Journée Porte Ouverte au lycée Vaugelas

Fin mars début d’avril : Réunion VISIO d’échange et d’informations pour les candidats/tes.

15 avril : Fin de la réception des dossiers (date impérative)

Du 15 avril au 7 mai : Entretien individuel avec les cadres techniques

15 mai : Commission mixte d’admission
30 juin : Admission officielle
1er septembre : Intégration

**Internat possible :**

Internat possible en chambre de 3.

**Coût : environ 1800 euros par an.**

L’encadrement sportif est intégralement pris en charge par la ligue Auvergne Rhône Alpes d’Aviron.

Le logement éventuel en internat reste à la charge des familles. Des aides exceptionnelles sont possibles, l’aspect financier ne doit pas être un obstacle à l’accession à cette structure. Ne pas hésiter à nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser à :

* Valentin Vial : 06 24 65 24 18 TSR Ligue AuRA d’aviron
* Anthony Lalande : 06 09 54 09 10 CTS Ligue AuRA d’aviron
* Charles Imbert : 06 07 13 03 36 Vice Président Ligue AuRA d’aviron

**PARTIE SPORTIVE**

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes d’aviron assure la partie sportive pour les athlètes appartenant à la Section d’Excellence Sportive.

Les entraînements sont supervisés par des conseillers techniques sportifs de la Fédération Française d’Aviron. Les intervenants sont les conseillers Techniques et des cadres sportifs de clubs diplômés en contrat avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes d’Aviron. L’entraineur principal est Valentin VIAL.

Dès la classe de seconde (catégorie J16) les élèves bénéficient de 4 entraînements hebdomadaires (du lundi au vendredi) supervisés dans le cadre de la SES.

Deux entraînements se dérouleront au sol, et cela directement au sein de l’établissement. Ce seront des séances de type ergomètre et du travail de musculation.

Pour les deux entraînements sur l’eau, les élèves se déplaçent en minibus avec l’entraineur sur la base départementale du lac d’Aiguebelette. (20 minutes entre l’établissement et le site).

Le planning proposé permet à l’ensemble des élèves d’avoir terminé leur entraînement au plus tard à 19h00, ils pourront ainsi dîner avec les autres élèves de l’internat et profiter de l’après repas pour avancer sur leurs travaux scolaires personnels.

Le maintien dans la SES (seconde, première, terminale) dépendra de la capacité de l’élève à mener son double projet : un niveau et un travail scolaire suffisants, ainsi qu’un engagement personnel dans le cadre de son projet sportif.

L’élève devra, en intégrant cette section :

* Respecter l’interdiction de toute mutation dans un autre club que celui d’origine pendant la période d’appartenance à la SES.
* S’engager à concourir pour l’établissement scolaire lors des championnats de France UNSS.

Un suivi médical renforcé comprenant un test à l’effort aura lieu chaque année à l’Automne.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

COORDONNEES DU CANDIDAT

NOM :……………………………………………………………………………………………………………………………………

PRENOM : …………………………………………………………………………………………………………………………….

DATE DE NAISSANCE : ……………………………………………………………………

CLUB FREQUENTE : ………………………………………………………………………………………………………………

COLLEGE/LYCEE D’ORIGINE : ………………………………………………………………………………………………..

TELEPHONE du collège/lycée : ………………………………………………………………………………………………

LVA : ……………………………………………………………………..

LVB : ……………………………………………………………………..

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX

NOM DU REPRESENTANT LEGAL 1 : ………………………………………………………………………………………

PRENOM : ……………………………………………………………………………………………………………………………..

TELEPHONES : ………………………………………………………………………………………………………………………..

ADRESSE : ………………………………………………………………………………………………………………………………

ADRESSE MAIL : ……………………………………………………………………………………………………………………..

NOM DU REPRESENTANT LEGAL 2 : ………………………………………………………………………………………

PRENOM : ……………………………………………………………………………………………………………………………..

TELEPHONES : ………………………………………………………………………………………………………………………..

ADRESSE (si différente) : ….……………………………………………………………………………………………………

ADRESSE MAIL : ……………………………………………………………………………………………………………………..

**PARTIE SCOLAIRE**

**Nom et prénom du candida**t :……………………………………………………………………………………………………

* En complément des deux pages constitutives du dossier pour la partie scolaire, il faut impérativement, **pour les élèves de 3ème**, les 2 bulletins des 1er et 2ème trimestres de l’année en cours. **Pour les élèves en 2de**, fournir le bulletin du 3ème trimestre de 3ème et les 2 premiers de 2de. **Pour les élèves en 1ère**, fournir le bulletin du 3ème trimestre de 2de et les 2 premiers de 1ére.

Projet scolaire de l’élève en lien avec sa demande d’intégration

* **A compléter par l’élève**

Projet scolaire de l’élève en lien avec sa demande d’intégration

Maîtrise du socle commun des compétences par l’élève :

* **A compléter par le(la) professeur(e) principal(e)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Compétences** | **En cours d’acquisition** | **Maîtrise****fragile** | **Maîtrise satisfaisante** | **Expertise** |
| Maîtrise de la langue française |  |  |  |  |
| Pratique d’une langue vivante |  |  |  |  |
| Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique |  |  |  |  |
| Maîtrise des techniques usuelles de l’information et de la communication  |  |  |  |  |
| Culture humaniste |  |  |  |  |
| Compétences sociales et civiques |  |  |  |  |
| Autonomie et initiative |  |  |  |  |

 LES AVIS

**Nom et prénom du candida**t :……………………………………………………………………………………………………

Avis sur l’acquisition des compétences de l’élève :

 Le professeur principal

Avis sur les aptitudes de l’élève en EPS :

 Le professeur d’EPS

Avis sur la capacité à suivre un double cursus scolaire et sportif:

Avis :

🞏 Très favorable 🞏 Favorable 🞏 Sans avis Le chef d’établissement

Date :